



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration préalable de la FSU21 au CTSD du 7 juillet 2020

Madame la Directrice académique, mesdames et
messieurs les membres du CTSD,

Nous nous retrouvons à nouveau aujourd'hui pour un CTSD de repli. Décidément cette année scolaire n'en finit pas, comme le monde d'avant ne semble pas en finir...

Le jour d'après n'est pas pour demain ! Le monde d'après semble bien ressembler au monde d'avant...

-M. Blanquer reste à l'Education Nationale,

- la contre-réforme des retraites, pourtant rejetée par un mouvement social inédit par sa durée et ses formes d'organisation revient sur le tapis en plein été,

- un projet de décret d'application d'une disposition de la loi de « transformation de la Fonction publique » prévoit de créer des droits en matière d'autorisation spéciale d'absence liés à la parentalité, réduisant les droits des personnels en matière de droit à ASA pour garde d'enfants malades !

-

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTSD, vous nous avez d'ores et déjà annoncé que vous ne proposeriez aucun changement aux mesures prises à l'issue du CTSD du 29 juin. Nous vous redemandons malgré tout de bien vouloir reconsidérer les écoles dont la situation est très tendue.

Avez-vous des compléments d'information pour Anjou élé ?

Suite au « glissement » de poste vers les Portefeuilles, plusieurs collègues de l'école des Carrois susceptibles d'être volontaires, nous interrogent sur les modalités de désignation des personnels impactés. Comment est géré ce « glissement » au niveau des personnels ?

Pouvez-vous nous indiquer la balance des postes à ce jour ?

Nous souhaitons aborder aujourd'hui 2 points d'actualité.

En premier lieu : Nous vous avons adressé un courrier suite à la parution dans la presse locale d'un article qui évoque certains problèmes de scolarisation à Châtillon sur Seine. Nous vous demandons dans celui-ci de bien vouloir exercer votre droit de réponse dans la presse locale afin d'apporter un soutien sans faille à nos collègues calomniés et diffamés par des parents.

Pouvez-vous nous apporter aujourd'hui des réponses quant à l'exercice de votre droit de réponse et aux mesures que vous envisagez auprès de ces quelques familles ?

Les vacances sont là et la situation est très préoccupante, c'est pourquoi nous vous demandons son traitement au plus vite.

En second lieu : les nouvelles règles du mouvement révèlent de nouvelles injustices.

Les postes PAP et PEP devenus vacants après la première phase du mouvement vont être pourvus à titre définitif.

Les collègues ayant postulé sur la première campagne d'appels et ayant été affecté.es sur un poste peuvent-ils repostuler ? Seront-ils susceptibles d'être choisis.e s ?

Cela fausse le mouvement. Il est certain que nombre d'entre eux/elles seront passé.es au travers de ces nouveaux appels...

C'est une des raisons pour laquelle la FSU s'est opposée et continuera à s'opposer au profilage des postes.